

# Hausse de l'inflation aux Etats-Unis : une opportunité pour les investisseurs

## Sujet d'actualité : l'inflation

La reprise économique mondiale s'accélère, mais elle alimente aussi le débat sur l'inflation. C'est particulièrement le cas aux Etats-Unis où les prix augmentent depuis plusieurs mois, déstabilisant ainsi les marchés financiers et attisant les craintes d'un ralentissement de cette reprise économique.

En avril, les chiffres de l'inflation globale – qui prennent en compte les matières premières, à savoir les prix des denrées alimentaires et de l'énergie – ont clairement surpris le marché quand l'indice des prix à la consommation (Consumer Price Index ou CPI) – la mesure de l'inflation la plus largement utilisée – a augmenté de 2,6% à 4,2%, soit son niveau le plus élevé depuis 2008 et bien au-delà des prévisions du marché de 3,6%. Cette tendance haussière s'est poursuivie en mai, l'indice CPI atteignant 5% alors que les prévisions des analystes tablaient sur 4,7%.

## L'inflation américaine : un phénomène temporaire ou structurel ?

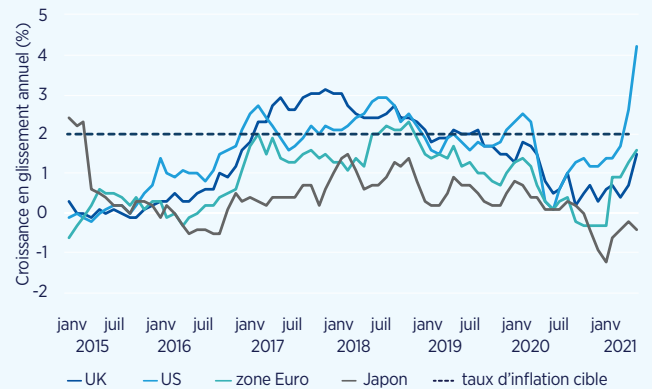
La principale question qui se pose, et qui ne trouvera pas de réponse avant plusieurs mois, est de savoir si ce phénomène est passager ou structurel.

D'un côté, nous avons ceux, à l'instar des responsables de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de nombreux économistes, qui attribuent l'actuelle remontée de l'inflation à des « facteurs temporaires ». Il s'agit notamment des perturbations subies par la chaîne d'approvisionnement, des demandes insatisfaites, en particulier dans les services, et appelés « effets de base » : l'inflation avait été extrêmement faible l'année dernière à la même époque, la pandémie de la Covid-19 ayant précipité le confinement de l'économie américaine, les comparaisons d'une année sur l'autre sont donc encore faussées pendant quelques mois. Les partisans de cette analyse estiment donc que tous ces facteurs sont transitoires et que leurs impacts s'estomperont avec le temps, ce qui permettra à l'inflation de revenir dans l'objectif de 2% de la Fed.

A l'inverse, d'autres mettent en garde contre la possibilité que l'inflation devienne structurellement plus élevée qu'on ne le pensait initialement en raison de la forte croissance économique, des pressions haussières sur les salaires, des mesures importantes de relance budgétaire et monétaire, de la forte demande des consommateurs et, enfin, des contraintes croissantes sur l'offre.

Les craintes des investisseurs ont encore été renforcées au début du mois de mai lorsque Janet Yellen, la Secrétaire au Trésor aux Etats-Unis, a admis que les taux d'intérêt pourraient remonter si les dépenses considérables engagées par le Président Joe Biden dans le cadre du plan de relance commençaient à engendrer une surchauffe de l'économie américaine. Depuis, Janet Yellen a minimisé ses propos, qui avaient ébranlé Wall Street, en précisant qu'elle ne s'attendait pas à faire face à un problème inflationniste.

Evolution de l'indice des prix à la consommation



Source : Amundi, Bloomberg. Données en date du 24 mai 2021.

## Notre point de vue

Nous pensons que l'inflation est structurelle et qu'il est peu probable qu'elle n'augmente que pour quelques mois seulement avant de revenir autour de 2%. Nous pensons plutôt que la coexistence du récit monétaire, associée aux conséquences de la Covid-19, créé un terrain fertile pour une évolution vers un régime inflationniste plus important, une sorte de retour au scénario des années 70. Dans un tel contexte, la faible inflation et les taux bas finiront bientôt par appartenir au passé.

## Comment profiter de la reprise de l'inflation

L'inflation peut avoir un impact négatif sur la valorisation des portefeuilles, en particulier sur la composante obligataire. Mais elle peut également être considérée comme une opportunité pour les investisseurs, à condition d'utiliser les bons instruments. Par conséquent, les investisseurs qui cherchent à profiter de la hausse de l'inflation peuvent envisager d'ajouter des obligations indexées sur l'inflation et des sources de rendement non corrélées pour protéger leurs portefeuilles et même augmenter leurs rendements.

A cet égard, Amundi offre deux stratégies à bas coûts, conçues pour capter le rebond de l'inflation américaine et les anticipations d'inflation à long terme :

Le fonds Amundi Index Barclays US GOV Inflation-Linked Bond UCITS ETF DR permet aux investisseurs de bénéficier d'une exposition au marché des bons du Trésor américain protégés contre l'inflation (TIPS pour « Treasury Inflation Protected Securities »).

Le fonds Amundi Index Breakeven Inflation USD 10Y – UCITS ETF DR offre aux investisseurs une exposition au point mort d'inflation américain à 10 ans en prenant des positions longues sur des titres du Trésor américain protégés contre l'inflation (TIPS) avec une échéance la plus proche possible de 10 ans, et une position courte sur le contrat à terme Ultra 10-Year Treasury Note. Il offre une exposition aux anticipations d'inflation, sans risque de taux d'intérêt. ■

## Hausse de l'inflation aux Etats-Unis : une opportunité pour les investisseurs

### Nos solutions pour profiter du retour de l'inflation aux Etats-Unis

#### AMUNDI INDEX BARCLAYS US GOV INFLATION-LINKED BOND UCITS ETF DR - USD (C)

<b>Date de création</b>	29/11/2016
<b>Code ISIN</b>	<b>LU1525419294</b>
<b>Code Bloomberg</b>	Euronext Paris : UIFL FP Borsa Italiana : ATIP IM
<b>Devise</b>	USD
<b>Frais courants</b>	0,09% <sup>1</sup>
<b>Affectation des résultats</b>	Capitalisation
<b>Forme juridique</b>	SICAV de droit luxembourgeois
<b>Conforme à UCITS V</b>	Oui

#### AMUNDI INDEX BARCLAYS US GOV INFLATION-LINKED BOND UCITS ETF DR - HEDGED EUR (C)

<b>Date de création</b>	14/06/2021
<b>Code ISIN</b>	<b>LU2339917168</b>
<b>Code Bloomberg</b>	Xetra : UIFH GY
<b>Devise</b>	EUR
<b>Frais courants</b>	0,11% <sup>1</sup>
<b>Affectation des résultats</b>	Capitalisation
<b>Forme juridique</b>	SICAV de droit luxembourgeois
<b>Conforme à UCITS V</b>	Oui

#### AMUNDI INDEX BREAKEVEN INFLATION USD 10Y - UCITS ETF DR - USD (C)

<b>Date de Création</b>	15/10/2019
<b>Code ISIN</b>	<b>LU2037750168</b>
<b>Code Bloomberg</b>	Euronext Paris : BINFU FP Euronext Amsterdam : BINFU NA Xetra : AF11 GY Borsa Italiana : BINFU IM
<b>Devise</b>	<b>USD</b>
<b>Frais courants</b>	0,16% <sup>1</sup>
<b>Affectation des résultats</b>	Capitalisation
<b>Forme juridique</b>	SICAV de droit luxembourgeois
<b>Conforme à UCITS V</b>	Oui

<sup>1</sup> Frais courants : Frais courants annuels, toutes taxes comprises. Les frais courants représentent les frais prélevés sur le fonds sur une année. Jusqu'à ce que le fonds ferme ses comptes pour la première fois, les frais courants sont estimés. **Des coûts de transaction et des commissions peuvent survenir lors de la négociation des ETF.**

# Hausse de l'inflation aux Etats-Unis : une opportunité pour les investisseurs

## A propos d'Amundi, ETF, Indexing & Smart Beta

Amundi, leader européen avéré sur le marché des ETF, propose plus de 150 ETF<sup>2</sup>, actions et obligataires, répliquant un large éventail d'indices géographiques et un grand nombre d'indices sectoriels et thématiques. Amundi est à la pointe de la transformation ESG et sa plateforme ETF, Indexing et Smart Beta est reconnue pour ses nombreuses solutions ESG de grande qualité et compétitives, proposant des indices actions et obligataires avec plusieurs niveaux d'intégration et d'intensité ESG.

2 Source : Amundi, fin mars 2021.

### Principaux risques :

**L'investissement dans un fonds comporte un degré substantiel de risque tel que ; Risque de perte en capital - Risque sous-jacent - Risque de volatilité. Avant tout investissement, veuillez lire les descriptions détaillées des principaux risques dans le KIID et le prospectus.**

Le présent document est à destination exclusive des clients professionnels et/ou des catégories éligibles au sens de la directive européenne n°2004/39 en date du 21 avril 2004 sur les marchés d'instruments financiers (la « Directive MIF »), agissant exclusivement pour compte propre.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » vous est fournie dans les mentions légales du site, [www.amundiETF.com](http://www.amundiETF.com) et dans le Prospectus des OPC décrits dans ce document.

Information promotionnelle et non contractuelle ne constituent en aucun cas une analyse financière, une recherche en investissement, une recommandation personnalisée, une sollicitation d'achat ou de vente ou d'arbitrage des parts des Fonds AMUNDI ETF présentés, ni un conseil en investissement, et ne doivent en aucun cas être interprétées comme tel.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des fonds AMUNDI ETF agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site [www.amundiETF.com](http://www.amundiETF.com) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion ou gratuitement auprès de CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert 75013 Paris – France, correspondant centralisateur de la Sicav pour la France. Le présent document n'a fait l'objet d'aucune validation par l'AMF ni la CSSF.

Des informations contenues dans ce document peuvent constituer une recommandation à caractère général au sens de l'article 313-28 du Règlement Général de l'AMF. Ce document n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à assurer l'indépendance des analyses financières et Amundi AM, en sa qualité de prestataire de service d'investissement, n'est assujettie à aucune interdiction de négocier les instruments financiers décrits dans ce document avant sa diffusion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus).

Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs.

Les Fonds ne sont ni sponsorisés, approuvés, vendus ou promus par les fournisseurs d'indices. Ces derniers n'effectuent aucune déclaration quant au caractère adéquat d'un investissement. La politique de transparence et des informations sur la composition des actifs des Fonds sont disponibles sur [amundiETF.com](http://amundiETF.com). La valeur liquidative indicative est publiée par les bourses. Une description complète des indices sont disponibles sur les sites des fournisseurs d'indice. Les parts des Fonds acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues au Fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils achètent des parts et reçoivent moins que la valeur liquidative actuelle à la revente.

Des seuils de réservation sont fixés en appliquant un pourcentage de variation de la part, indiqué dans le prospectus des Fonds mentionnés dans ce Document et d'autre de la Valeur Liquidative Indicative ou « VLI » de ces Fonds, publié par Euronext Paris SA et actualisée de manière estimative en cours de séance en fonction de la variation de l'indice de chacun des Fonds indiqué dans ce Document. Le Teneur de Marché s'assure que le cours de bourse des parts des Fonds ne s'écarte pas plus du pourcentage indiqué dans le prospectus des Fonds mentionnés dans ce Document et d'autre de la valeur liquidative des OPCVM, afin de respecter les seuils de réservation fixés par Euronext Paris SA.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Informations réputées exactes au mois de juin 2021.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée- SAS au capital de 1 086 262 605 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036 -Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris.

AMUNDI ETF désigne la ligne métier en charge des ETF au sein du groupe Amundi Asset Management.